

CACEIS Bank

**Informations relatives à l'évaluation annuelle des administrateurs
(article L.511-98 alinéa 4 du Code Monétaire et Financier)
et à la diversité hommes/femmes au sein du Conseil d'administration
(article L.511-99 alinéa 2 du Code Monétaire et Financier)**

Année 2023

1. Résultats de l'évaluation individuelle et collective des administrateurs

Les résultats du processus d'évaluation annuelle des administrateurs mené par le Comité des nominations sont les suivants:

- **Evaluation individuelle des administrateurs:**
Le Comité des nominations du 7 décembre 2023 a constaté, après avoir pris connaissance de l'ensemble des grilles d'auto-évaluation annuelle complétées par les administrateurs pour l'année 2023, que les administrateurs disposent tous des connaissances, des compétences et de l'expérience requises pour exercer leurs fonctions.
- **Evaluation collective des administrateurs:**
Le Comité des nominations du 7 décembre 2023 a constaté que la moyenne des notes attribuées par les administrateurs dans leurs grilles d'auto-évaluation annuelle s'établissait à 2,67 sur 3, le 3 étant la note la plus élevée. Il a considéré que la composition du Conseil d'administration est très satisfaisante, car elle permet une expertise dans tous les domaines requis.

2. Objectif et politique en matière de diversité hommes/femmes au sein du Conseil d'administration et modalités de mise en œuvre

L'objectif défini par le Comité des nominations du 7 décembre 2023 est de maintenir un ratio d'au moins 40 % d'administrateurs de chaque sexe dans la composition du Conseil d'administration.

La politique et les modalités de mise en œuvre de cet objectif, telles que fixées par le Comité des nominations du 7 décembre 2023, comprennent un processus actif de recherche de candidats appropriés, hommes et femmes, afin de respecter ce ratio en cas de changement dans la composition du Conseil d'administration, tout en garantissant la complémentarité des origines, des expériences et des compétences des administrateurs.

CACEIS Bank